

RÈGLES LOCALES

- 01 : Les hors limites et limites du parcours délimités par clôtures et piquets blancs.
- 02 : Hors limites : le dégagement par 2 points de pénalité n'est pas autorisé.
- 03 : Les greens sans drapeaux parfois flanqués de piquets bleus sont des mauvais greens desquels il est **OBLIGATOIRE** de se dégager sans pénalité.
- 04 : Toutes les routes et tous les chemins font partie intégrante du parcours et du jeu. Aucun dégagement sans pénalité n'est autorisé.
- 05 : Lorsqu'une balle repose dans une zone marquée comme un terrain en réparation (piquets bleus ou lignes blanches ou bleues fermées), le joueur **DOIT OBLIGATOIREMENT** et sans pénalité se dégager de cette zone.
- 06 : Les conseils en camp et en équipe sont autorisés.
- 07 : L'utilisation de moyen de mesure électroniques est autorisée.
- 08 : Le jeu lent répétitif est sanctionnable.
- 09 : Il est **OBLIGATOIRE** d'emprunter les chemins de liaisons entre le trou 1 (10) et le trou 2 (11) ainsi qu'entre le trou 2 (11) et le trou 3 (12).
- 010 : Trou 2 (11) et trou 3 (12) : lorsque la balle touche une ligne haute tension, le coup **DOIT OBLIGATOIREMENT** être rejoué sans pénalité.
- 011 : Trou 2 (11) : si la balle repose de manière certaine ou quasi-certaine dans la zone à pénalité jaune derrière le green, le joueur **PEUT** dropper sa balle dans la zone de drop prévue juste devant ladite zone à pénalité.
- 012 : Trou 4 (13), trou 5 (14) et trou 7 (16) : les tas de pierres de protection de fin de drain sont des obstructions inamovibles.
- 013 : Trou 4 (13) : le drain sur le green **PEUT** être considérée comme une partie de green en conditions anormales.
- 014 : Trou 6 (15) et trou 7 (16) : Les greens peuvent être attaqués à l'aveugle. Veillez à ce qu'ils soient libres avant de jouer votre coup.
- 015 : Trou 8 (17) : Sur la gauche, il y a une zone à pénalité écologique (piquets rouges avec une tête verte). Il est **INTERDIT** de pénétrer dans cette zone pour y jouer ou récupérer votre balle ou celle d'un autre (disqualification).
- 016 : Trou 9 (18) : Au fonds et à gauche, il y a une zone à pénalité écologique (piquets rouges avec une tête verte). Il est **INTERDIT** de pénétrer dans cette zone pour y jouer ou récupérer votre balle ou celle d'un autre (disqualification).
- 017 : Trou 9 (18) : Sur la droite, il y a un hors limite écologique (piquets blancs avec une tête verte). Il est **INTERDIT** de pénétrer dans cette zone pour récupérer votre balle ou celle d'un autre (disqualification).
- 018 : Le parcours comporte 3 franchissements de routes publiques. Soyez vigilant.
- 019 : Les flight inscrits pour 18 trous qui prennent leur départ au trou 10 ont priorité sur les flight qui prennent leur départ au trou 1.